

Le Ressources Infos-Doc

La lettre bimensuelle du Pôle

Ressources de Paris

N°353, 5 mars 2018



Le centre de ressources documentaires (Paris)

9 Cour des Petites Ecuries- 75010 Paris

est ouvert :

Lundi de 9H30 à 17H00

Mardi de 14H00 à 17H00

Mercredi de 9H30 à 17H30

Jeudi de 9H30 à 16 H

Fermé le vendredi.

Tél : 01.53.34.34.13 (deuxième étage)

Attention : Le mardi de 9H30 à 13 H à la MDLF
au 47 rue Archereau 75019 Paris

Contact : Agnès HERVE-CAHU

Documentation75@olgaspitzer.asso.fr

Le CIO (Paris)

9 Cour des Petites Ecuries- 75010 Paris

est ouvert :

le lundi de 9H30 à 17H30

le mardi de 9H30 à 12H30

le mercredi de 9H30 à 18H00

Tél : 01.48.01.87.75 (3 ème étage)

Contact : Fanny LEFRANCOIS

orientation@olgaspitzer.asso.fr

Sommaire :

L'Actualité (en page 2)

- Proposition de loi visant à protéger les enfants dans le cadre d'une séparation d'un couple non marié
- Proposition de loi sur le régime de l'exécution des peines des auteurs de violences conjugales
- Un plan contre la radicalisation

Au Fil des revues (en page 4)

- La protection de l'enfance
- L'équipe et ses coéquipiers : pour le meilleur et pour le pire
- Vers une coparentalité satisfaisante après la séparation conjugale
- A qui profite le couple ?

Les Études (en page 2 et 3)

- Saisir les mécanismes de la radicalisation violente
- Le traitement judiciaire des violences conjugales en 2015
- Agir face au décrochage scolaire : bilan et préconisations
- Protéger les mineurs victimes d'infractions sexuelles

Sur les écrans (en page 5)

- Avortement, les croisés contre-attaquent
- Faut-il être viril pour être un homme ?
- Londres et le mouvement #MeToo
- Egalité parité volonté—Les femmes leaders
- Sexe sans consentement
- Le parcours des combattantes
- Nos chaînes invisibles, le code noir(e)

Agenda (en page 6)

- Les discriminations dans la société française
- La résidence de l'enfant à l'épreuve de la séparation

Les nouvelles d'Olga :

La Maison des Liens familiaux vous invite à un **déjeuner débat** le **jeudi 5 avril 2018** de 9h15 à 11h30 à la Maison des Liens Familiaux, 47, rue Archereau, 75019 Paris, Métro : Crimée. Places limitées. **Inscription gratuite obligatoire** à maisondesliensfamiliaux@olgaspitzer.asso.fr
Votre inscription vous sera confirmée par retour de mail.

La Maison des Liens Familiaux
Vous invite à un petit-déjeuner débat

Jeudi 5 avril 2018
de 9h15 à 11h30
à la Maison des Liens Familiaux
47, rue Archereau, Paris 19
Métro : Crimée

**La résidence de l'enfant
à l'épreuve de la séparation**
Avec
Maitre Sophie Chapuis-Dazin, avocate en droit de la famille
Isabelle Pasquier, médiatrice familiale D.E.

Places limitées. Inscription gratuite obligatoire à maisondesliensfamiliaux@olgaspitzer.asso.fr
Votre inscription vous sera confirmée par retour de mail.

Maison des Liens Familiaux, www.maisondesliensfamiliaux.fr
47, rue Archereau 75019 Paris, Tél : 01 42 00 48 28

Logo of the Paris City Council (Mairie de Paris) and other partner organizations.

Pour s'abonner à la lettre hebdomadaire : documentation75@olgaspitzer.asso.fr

Actualités...

Proposition de loi visant à protéger les enfants dans le cadre d'une séparation d'un couple non marié. (www2.assemblee-nationale.fr)

(Envoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Le code civil ne prévoit pas, pour l'heure, de droits automatiques pour les parents sur les enfants mineurs nés hors mariage, autres que l'autorité parentale, qui est, selon l'article 371-1 du code civil « un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne. »

Afin de sécuriser davantage les droits des parents lors d'une séparation hors mariage, cette proposition de loi prévoit, à titre précontentieux, que la partie la plus diligente puisse saisir le Président du tribunal de grande instance par voie de requête déposée par un avocat ou un officier ministériel afin de conférer force exécutoire à leur accord, en l'attente de la décision du Juge aux affaires familiales et sans préjuger de celle-ci.

- Proposition de loi sur le régime de l'exécution des peines des auteurs de violences conjugales (www.senat.fr)

Cette proposition de loi propose de modifier le régime de l'exécution des peines des auteurs de violences conjugales, afin de les maintenir à une distance effective des victimes.

Les auteurs constatent en effet que les violences au sein du couple demeurent une réalité sociale avec 223 000 femmes victimes de violences de la part de leur conjoint ou concubin chaque année (chiffres du secrétariat pour l'égalité entre les femmes et les hommes) et qu'en dépit de la règle de l'éviction du conjoint violent du domicile, "la mise en sécurité des victimes reste un parcours long et complexe, qui se prolonge parfois après la condamnation judiciaire de l'auteur des violences.

Un plan contre la radicalisation

Le gouvernement vient de présenter 60 mesures pour la prévention de la radicalisation. Ce nouveau plan balaie largement, de l'école jusqu'au suivi des détenus, en passant par le travail social, explique Muriel Domenach, secrétaire générale du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Elle juge cette politique publique désormais consolidée. (cf les actions d'accompagnement et de prise en charge)

Source : page consultée le 5 mars 2018 <http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2018/02/2018-02-23-cipdr-radicalisation.pdf>

Les études...

"Saisir les mécanismes de la radicalisation violente : pour une analyse processuelle et biographique des engagements violents" - Mission de recherche Droit et Justice www.gip-recherche-justice.fr –



Depuis que la radicalisation djihadiste a été mise à l'agenda politique en France, les administrations expérimentent un faisceau d'actions pour sa détection et sa prévention. Elles rencontrent de ce fait des besoins nouveaux en matière d'expertise, suscitent donc le développement de recherches susceptibles d'informer leurs décisions, mais aucune de ces recherches ne propose néanmoins d'explorer les processus de radicalisation pour eux-mêmes, ce qui constitue pourtant un prérequis essentiel à la conduite de politiques éclairées dans ce domaine.

Ce rapport porte sur les phénomènes de radicalisation cognitive et comportementale qui touchent des acteurs islamistes partisans du djihadisme armé. Afin de mieux saisir la singularité de ce phénomène, on s'intéressera également – à la marge – à d'autres types de violences politiques pratiquées par des acteurs non islamistes, ici les groupes nationalistes corse et basque. Ce rapport repose principalement sur un travail d'entretiens approfondis avec des militants islamistes (13) et nationalistes (7) condamnés ou ayant été condamnés pour participation à une entreprise terroriste. Ces longs entretiens (d'une moyenne de 2 heures) reposant sur une grille commune cherchent principalement à mesurer les variables de la radicalisation autour de quatre groupes dominants de variables : les variables socio-biographiques ; les variables processuelles ; les variables cognitives et les variables psychologiques. Près d'une trentaine de variables ont été retenues par les auteurs du rapport .

Source : page consultée le 5 mars 2018, GIP Mission de recherche droit et justice : CRETTEZ Xavier, SEZE Romain, INHESJ, Université Versailles St Quentin (CESDIP), Recherche débutée en 2015 - Achevée en 13/04/2017

<http://www.gip-recherche-justice.fr/>

Les études...

Le traitement judiciaire des violences conjugales en 2015

78 400 personnes mises en cause pour des faits de violences conjugales ont vu leur affaire traitée par la justice se terminer en 2015. Pour 32 % d'entre elles, l'infraction insuffisamment caractérisée a conduit à un classement sans suite. Pour les auteurs dont l'affaire était poursuivable, 9 sur 10 ont reçu une réponse pénale.

La plupart des infractions reprochées dans les affaires de violences conjugales sont des violences (92,4 %) ; les autres sont des menaces ou du chantage (6,4 %), des violences sexuelles (1,1 %) et des homicides ou tentatives d'homicide (0,2 %).

La réponse pénale du parquet aux auteurs de violences conjugales a été quatre fois sur dix une mesure alternative aux poursuites, 2 fois sur 3 un rappel à la loi. Une composition pénale a été mise en oeuvre pour 4 % des auteurs ayant fait l'objet d'une réponse pénale ; cette mesure consiste le plus souvent en une obligation de faire un stage ou d'avoir un suivi social ou médical, mais aussi en une amende.

Source : Infostat justice, n° 159, février 2018, page consultée le 2 mars 2018, [Lire le document](#)

INFOSTAT
JUSTICE

Février 2018
Numéro 159

Agir face au décrochage scolaire : bilan et préconisations du Cnesco

Le Cnesco publie un dossier de ressources complet sur le décrochage scolaire, suite à l'organisation d'une conférence de comparaisons internationales (9 et 10 novembre 2017) en partenariat avec le Centre international d'études pédagogiques ([Ciep](#)) et le Centre de recherche en éducation de Nantes ([CREN](#) – université de Nantes). Ce dossier comprend :

[des préconisations](#) pour agir plus efficacement face au décrochage scolaire ;

[un rapport scientifique international](#), réalisé par Pierre-Yves Bernard (université de Nantes, CREN) ;

[une contribution sur l'absentéisme scolaire](#) en France et dans l'OCDE, réalisée par Christian Monseur et Ariane Baye (université de Liège, Belgique) ;

[une contribution sur les inégalités territoriales](#) de décrochage scolaire, réalisée par Gérard Boudesseul (université de Caen) ;

[des vidéos des présentations d'experts internationaux](#) sur les politiques publiques mises en oeuvre dans leurs pays (Irlande, Angleterre, Estonie, Pays-Bas, Belgique, Italie, Allemagne, Finlande, Espagne, Canada) ;

[des projets innovants](#) de lutte contre le décrochage scolaire

Source : page consultée le 5 mars 2018, <http://www.cnesco.fr/fr/agir-face-au-decrochage-scolaire-bilan-et-preconisations-du-cnesco/>

Protéger les mineurs victimes d'infractions sexuelles . Rapport du Sénat

Le 8 février 2018, le groupe de travail pluraliste de la commission des lois du Sénat sur les infractions sexuelles commises à l'encontre des mineurs a rendu publiques ses conclusions, après quatre mois d'auditions et de déplacements, le Rapport d'information fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale par le groupe de travail sur les infractions sexuelles commises à l'encontre des mineurs, par Marie Mercier, sénateur.

Au mois d'octobre 2017, la commission des lois du Sénat a créé en son sein un groupe de travail pluraliste sur les infractions sexuelles commises à l'encontre des mineurs, afin d'établir un état des lieux partagé et de mener une réflexion sereine et approfondie, dans un contexte marqué par plusieurs affaires judiciaires ayant eu un fort retentissement dans les médias et dans la société.

Durant près de quatre mois, le groupe de travail a procédé à de nombreuses auditions, organisé plusieurs déplacements et ouvert un espace participatif sur le site Internet du Sénat, qui lui a permis de recueillir plus de 400 contributions, afin d'entendre tous les points de vue, avec pour objectif principal deux orientations fondamentales qui ont guidé le groupe de travail : **la prise en compte de l'intérêt de l'enfant et la protection des victimes mineures.**

Après avoir établi un diagnostic partagé concernant les violences sexuelles faites aux mineurs, le groupe de travail a jugé nécessaire de proposer une stratégie globale qui repose sur quatre piliers : prévenir plus efficacement les violences sexuelles commises à l'encontre des mineurs ; faciliter la libération et permettre la prise en compte effective de la parole des victimes ; améliorer la réponse pénale ; permettre une prise en charge des victimes déconnectée du procès pénal.

Source : Protéger les mineurs victimes d'infractions sexuelles. Rapport d'information n° 289 (2017-2018) de Marie MERCIER (Saône-et-Loire - Les Républicains) fait au nom de la commission des lois - Février 2018, page consultée le 5 mars 2018 <http://www.senat.fr/rap/r17-289/r17-289-syn.pdf>

Le rapport : http://www.senat.fr/rap/r17-289/r17-289_mono.html

Au Fil des revues

La protection de l'enfance Le sociographe 2017/5 (N° Hors-série 10) 206 pages

Lien : <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2017-5.htm>

Ce numéro hors-série présente un tour d'horizon sur les activités de la protection de l'enfance. D'une approche des politiques de la protection de l'enfance, jusqu'aux pratiques et leurs évaluations en passant le management des établissements qui remplissent la mission, la protection de l'enfance est observée in vivo. C'est un regard in extenso que je voudrais affirmer ici. Une façon de penser la protection de l'enfance comme analyseur de la situation sociale plus large. La protection de l'enfance est un service, autrement dit un choix politique inconditionnel de protéger les enfants. Le terme de « service » dérive du latin classique servus qui signifie l'esclave. Le service dit bien l'inconditionnalité de celui qui est au service qui se met en état d'esclave pour ses maîtres. Ici, les maîtres sont l'idée de la protection et les enfants protégés eux-mêmes. Non pas que l'enfant est le maître, mais que la valeur d'un enfant doit être maître de toutes nos activités pour le protéger. Et on peut dire en effet que l'enfant c'est la condition de la conservation de notre espèce. S'il n'y avait plus d'enfants sur la planète pendant 20 ans, notre espèce s'éteindrait comme tant s'éteignent chaque année. Aussi, protéger l'enfance, c'est protéger tous les enfants de manière inconditionnelle pour protéger notre propre reproduction. [présentation de l'éditeur]

Meynckens-Fourez Muriel, « L'équipe et ses coéquipiers : pour le meilleur et pour le pire », Thérapie Familiale, 2017/4 (Vol. 38), p. 371-392. DOI : 10.3917/tf.174.0371.

URL : <https://www.cairn.info/revue-therapie-familiale-2017-4-page-371.htm>

De quelques souffrances intrinsèques au travail d'équipe et aux tensions entre professionnels. À partir de son expérience de superviseuse, l'auteure décrit plusieurs enjeux et souffrances liés aux tensions entre coéquipiers : panne dans le processus de décision, silence/bruits de couloir/porte-parole, enlisement dans l'émotionnel et son cortège de « mécanismes de défense groupaux », sentiment de confusion et situations paradoxales, difficultés personnelles. Ensuite, elle propose quelques pistes qui se construisent autant dans le dialogue en équipe que grâce au dialogue intérieur de l'intervenant. [Présentation de l'éditeur]

Stolnicu Alexandra, Hendrick Stéphan, « Vers une coparentalité satisfaisante après la séparation conjugale... », Thérapie Familiale, 2017/4 (Vol. 38), p. 415-435. DOI : 10.3917/tf.174.0415.

URL : <https://www.cairn.info/revue-therapie-familiale-2017-4-page-415.htm>

Notre étude est la première d'une démarche plus vaste visant l'élaboration d'un modèle d'intervention vers une coparentalité coopérative après la séparation conjugale. En essayant de répondre à la question suivante : Comment les parents séparés expliquent la « bonne entente » au sein de leur relation coparentale ?, nous avons analysé le vécu de quatre participants issus de deux couples parentaux hétérosexuels qui estiment avoir négocié avec succès leur séparation conjugale. L'analyse phénoménologique interprétative (IPA) (Smith, Flowers et Larkin, 2009) nous a permis de dégager trois idées clés qui gouvernent les comportements parentaux post-séparation : rester des parents à vie, agir dans l'intérêt de l'enfant et gérer les désaccords. [présentation de l'éditeur]

Plessz Marie, Guéguen Alice, « À qui profite le couple ? Une étude longitudinale de l'alimentation à l'intersection du genre, de la situation conjugale et du statut social », Revue française de sociologie, 2017/4 (Vol. 58), p. 545-576.

DOI : 10.3917/rfs.584.0545.

URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2017-4-page-545.htm>

La vie en couple est-elle bénéfique pour les hommes et pour les femmes, ou pour les hommes au détriment des femmes ? Comment un événement biographique comme la perte du conjoint s'insère-t-il dans le processus du vieillissement ? Nous abordons ces questions à travers une pratique quotidienne qui se déroule largement dans l'espace domestique tout en étant un bon indicateur d'un style de vie conforme aux recommandations de santé et aux goûts dominants : la consommation quotidienne de légumes. Nous concluons que, dans notre population d'étude vieillissante, la conjugalité bénéficie aux deux conjoints, mais plus aux hommes qu'aux femmes. [présentation de l'éditeur]

Sur les écrans ..

Avortement, les croisés contre-attaquent. Documentaire Arte 20h50 mardi 6 mars 2018

Plus de quatre décennies après la loi Veil (1975), le droit à l'avortement subit une offensive concertée en Europe, menée par une nouvelle génération de militants, maîtres en communication et en pétitions. Dans les pays de l'Est, de la Pologne à la Hongrie, il a reculé sous l'égide de gouvernements ultraconservateurs, tandis qu'en Italie, sous l'influence de l'Église, 70 % de gynécologues « objecteurs de conscience » refusent désormais de pratiquer l'IVG – légale depuis quarante ans –, privant les femmes de la liberté à disposer de leur corps. En France, une petite légion d'activistes pro-life, avec à sa tête un jeune publicitaire, porte le combat sur le terrain culturel auprès des 15-35 ans, au travers des médias et des réseaux sociaux.

Faut-il être viril pour être un homme ? Philosophie, magazine Arte 23h40 (27 min) mardi 6 mars 2018

Qu'est-ce qu'être un homme aujourd'hui ? Quel rôle doit-il assumer dans la société ? Raphaël Enthoven s'entretient avec Olivia Gazalé, cofondatrice des « Mardis de la philo » et Clément Lescat, fondateur des camps « Au cœur des hommes ».

Matons violents : la loi du silence. Documentaire français de Laurence Delleur (2016) LCP-Public Sénat 20h30 (60 min) mardi 6 mars 2018

Dans les établissements pénitentiaires français, la violence exercée par certains gardiens envers des détenus est passée sous silence. Ces dix dernières années, de nombreuses plaintes accusant des surveillants de maltraitance ont été déposées auprès des magistrats. Elles n'aboutissent que très rarement à des condamnations : les preuves formelles demeurent difficiles à rassembler dans ce lieu dont ils possèdent les clés. Aujourd'hui, les langues commencent à se délier.

Londres et le mouvement #MeToo . Arte Regards, 13h00 (33 min) Mardi 6 mars 2018

À Londres, 85 % des femmes britanniques de 18 à 24 ans assurent avoir été victimes d'agression ou de harcèlement sexuels dans l'espace public. Avec son projet photographique « Cheer up luv », Eliza Hatch, 22 ans, leur donne l'occasion de reprendre le pouvoir sur leur agresseur, en les photographiant à l'endroit où ont eu lieu les faits qu'elles dénoncent.

Non-assistance à personne en danger Documentaire français d'Aurélia Bloch et Louis-Mathieu Nivôse (2015) LCP-Assemblée nationale à 20h30 (50 min) Mardi 6 mars 2018

Ayant été témoin passif d'une agression, une journaliste tente de comprendre les mécanismes psychologiques du secours apporté à toute personne en danger. Ce document tente de revenir sur les faits précis pour expliquer la passivité des témoins.

Égalité, parité, volonté - Les femmes leaders. Documentaire allemand de Marita Neher (2016) Arte à 22h45 (55 min) Mardi 6 mars 2018.

À travers la trajectoire de trois femmes parvenues à d'importants niveaux de responsabilités, et le témoignage de recruteurs, ce documentaire dresse un état des lieux contrasté de la promotion féminine dans l'entreprise. Il éclaire également sur la manière dont les femmes peuvent briser le fameux « plafond de verre ».

Sexe sans consentement. Documentaire français de Delphine Dhilly (2018) France 2 à 22h55 (55 min) Mardi 6 mars 2018

À visage découvert, six femmes osent briser le tabou des relations sexuelles non consenties. Elles posent des mots sur une histoire traumatisante, expriment un ressenti et rappellent que l'autre n'avait rien d'un violeur, d'un prédateur sexuel. C'était un ami, une connaissance, un flirt, un futur mari, qui, ce jour-là, a choisi d'aller plus loin alors qu'elles ne le souhaitaient pas.

Le parcours des combattantes. Documentaire français d'Olivier Delacroix et Katya Maksym (2018) France 5 à 20h55 (70 min) Mercredi 7 mars 2018

Quatre femmes qui ont grandi et ont vécu en Seine-Saint-Denis se confient à Olivier Delacroix sur leur destinée. De l'autre côté du périphérique, dans ces quartiers excentrés et refermés sur eux-mêmes, elles racontent comment la cité a forgé leur caractère. La violence et la révolte ont rythmé leur adolescence, mais elles ont aussi appris l'entraide et le respect. Devenues mères, elles ont gardé un lien très fort avec leur quartier, tout en souhaitant une vie meilleure pour leurs enfants.

Nos chaînes invisibles, le code noir(e) Documentaire français de Virginie Berda (2018) France Ô à 20h55 (105 min) Mercredi 7 mars 2018

Après plusieurs siècles de silence, émerge doucement l'histoire féminine de l'esclavage. Si les livres et documentaires francophones n'abordent que rarement les conditions de vie, la souffrance et le combat mené par les femmes lors de cette douloureuse période de l'histoire, des historiens se penchent toutefois sur la question. Ce film tente de rendre justice aux femmes victimes de la traite négrière.

Les Agendas...

Les discriminations dans la société française

15 mars 2018 à Paris

Comment se manifestent les discriminations et quelles réponses apporter en termes de politiques publiques mais aussi d'un point de vue juridique ?

Mesurer les discriminations : Yaël Brinbaum, maîtresse de conférences en sociologie et chercheuse, laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (Lise), Centre d'études de l'emploi et du travail (Ceet), et Jean-Luc Primon, maître de conférences en sociologie, Université Nice-Sophia Antipolis, chercheur à l'Unité de recherches Migrations et société (Urmis), associé à l'Institut national d'études démographiques (Ined), reviennent sur l'enquête Trajectoires et origines (TeO) pour aborder la construction des discriminations ; ils apportent un éclairage sur les discriminations dans le travail, notamment des descendants de migrants.

Les discriminations dans le travail : que dit le droit ? : Michel Miné, professeur du Cnam, chaire Droit du travail et droits de la personne, présentera les ressources du droit : en quoi consiste l'interdiction des discriminations ? Comment les identifier ? Les prouver ? Quelle réparation possible ? Quelles sont les mobilisations du droit dans les processus de dialogue social dans les entreprises ? Autant de questions que soulève le droit aujourd'hui.

Les discriminations sociales : que dit la sociologie du travail ? : Djauida Séhili, maîtresse de conférences en sociologie, responsable scientifique de la chaire égalité, inégalités & discriminations IETL-Université Lyon 2- CMW, interroge la progressive diffusion de politiques managériales, porteuses de différenciation (essentialistes), appliquées notamment à la valorisation du « management au féminin » ou encore à une reconnaissance sélective des qualifications/compétences des « étranger.ère.s » ou perçu.e.s comme tel.le.s » (promotion de la mixité et diversité). Transformation fondamentale qui marque le passage d'une logique d'égalité à une logique de complémentarité, paradoxalement, productrice d'inégalités et discriminations sociales.

Lieu : Cnam Musée des arts et métiers 18h - 20h, [salle de conférences](#)

► Entrée sur inscription gratuite evenements@cnam.fr

La résidence de l'enfant à l'épreuve de la séparation

Jeudi 5 avril 2018 à Paris (Association Olga Spitzer)

The poster is titled "La Maison des Liens Familiaux" and features a central red circle with the event details. To the right, a large orange circle contains the main topic and speakers. Logos for the organizing association, the Paris City Hall, and the French Republic are at the bottom.

La Maison des Liens Familiaux
Vous invite à un petit-déjeuner débat

Jeudi 5 avril 2018
de 9h15 à 11h30
à la Maison des Liens Familiaux
47, rue Archereau, Paris 19
Métro : Crimée

La résidence de l'enfant à l'épreuve de la séparation
Avec
Maitre Sophie Chapuis-Dazin, avocate en droit de la famille
Isabelle Pasquier, médiatrice familiale D.E

Places limitées. Inscription gratuite obligatoire à maisondesliensfamiliaux@olgaspitzer.asso.fr
Votre inscription vous sera confirmée par retour de mail.

Maison des Liens Familiaux, www.maisondesliensfamiliaux.fr
47, rue Archereau 75019 Paris. Tél : 01 42 00 43 25.

ASSOCIATION OLGA SPITZER agit pour l'équilibre
MAIRIE DE PARIS
LEVEE ET APPEL DE PARIS
MAYORALTY OF PARIS

Cette rencontre s'adresse aux professionnels et aux familles. Elle a pour but de réactualiser ses connaissances juridiques et repérer les enjeux sur la question de la résidence de l'enfant à l'épreuve de la séparation. En cas de résidence alternée, dois-je verser une contribution financière pour mon enfant ? Est-ce que je peux déménager sans prévenir l'autre parent ? Est-il interdit de séparer les fratries ? S'il y a conflit entre nous, est ce que le Juge aux affaires familiales peut refuser une résidence en alternance ? Celle-ci s'organise-t-elle obligatoirement une semaine sur deux ? , Peut-on modifier les dispositions d'un jugement ? Etc.-Il existe beaucoup d'idées reçues autour de la résidence après séparation. Aussi, cette matinée sera l'occasion d'explorer ensemble trois thèmes autour de ce sujet : l'argent, la justice et la médiation familiale. Une avocate en droit de la famille, Maître Marie-Sophie Chapuis-Dazin, et une médiatrice familiale D.E Isabelle Pasquier aborderont avec vous toutes ces questions.

Lieu : La Maison des Liens familiaux 47 rue Archereau 75019 Paris- Tél : 01 42 00 43 25.

Places limitées. **Inscription gratuite obligatoire** à maisondesliensfamiliaux@olgaspitzer.asso.fr

Inscription confirmée par retour de mail. Site : <https://maisondesliensfamiliaux.fr/>